

**ENCART
SPÉCIAL**

Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag **N°10**



**L'associatif pêche :
une force pour
les territoires**



> La pêche associative au service des rivières et des territoires

La mobilisation autour de notre environnement naturel en général et des rivières en particulier est de plus en plus une réalité partagée entre les instances nationales et locales de décisions en passant par les grands corps intermédiaires au premier rang desquels la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

A l'heure où les collectivités territoriales (Régions, Départements et Communes) s'approprient et vont mettre en œuvre les chantiers nationaux initiés par le Ministère de l'Ecologie (Directive Cadre Européenne, Grenelle de l'environnement, Stratégie Nationale Biodiversité...), nous avons tenu à mettre en perspective 7 réalisations d'excellence.

Celles-ci ont été sélectionnées parmi les 900 subventionnées annuellement par la FNPF dans le cadre du dispositif de soutien financier en faveur de son réseau associatif adhérent.

Elles impliquent notamment, de manière partenariale, notre réseau associatif, les collectivités territoriales, les établissements publics dont en particulier **les 6 Agences de l'Eau** et les opérateurs économiques.

Ces partenariats se nouent autour d'actions aussi variées que la restauration des continuités écologiques, la mobilisation pour une meilleure connaissance de notre biodiversité ordinaire et sa protection ou la promotion de nos territoires.

Ces actions illustrent remarquablement le **savoir-faire** technique et administratif des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques tant dans le domaine de la **biodiversité** que de la qualité de nos rivières, ainsi que l'**animation** et la **valorisation** des territoires.

Le réseau associatif, avec ses milliers de bénévoles et salariés, met en place chaque année plus de 900 actions d'animation et de préservation des cours d'eau que la FNPF soutient à hauteur de plus de 18 millions d'euros. Ces opérations, menées par des experts, sont une force et participent à la mise en valeur nécessaire de nos territoires.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

> 7 actions d'excellence

1 Connaissance et Biodiversité

Réhabilitation d'habitats piscicoles sur le Langonnet

2 Connaissance et Biodiversité

Travaux de protection des populations d'écrevisses à pattes blanches et des frayères de truites fario

3 Continuité écologique

Suivi de la passe à civelles du port de Ribérou sur la Seudre

4 Continuité écologique

Programme d'aménagements d'ouvrages de franchissement sur la Bruche dans le Bas-Rhin

5 Tourisme Pêche et valorisation des territoires

Réalisation d'outils pédagogiques : la "Mallette pédagogique brochet"

6 Tourisme Pêche et valorisation des territoires

Le "Village Pêche Nature" de la fédération de la Réunion

7 Tourisme Pêche et valorisation des territoires

Aménagement des étangs de Vaux au centre du département de la Nièvre (58) : une réussite exemplaire

Réhabilitation d'habitats piscicoles sur le Langonnet

Les enjeux du projet

Il apparaît que 50% des cours d'eau bretons n'atteindront pas le bon état écologique en 2015 en raison de leur état hydromorphologique. La FDAAPPMA du Morbihan porte donc ses efforts sur ce point dans le cadre de la reconquête des milieux aquatiques à destination de la pêche.

Le projet vise à :

- Restaurer un cours d'eau autrefois réputé pour sa richesse piscicole mais lourdement impacté par des travaux de 1968 (linéaire réduit de 23 %) ;
- Mettre en place des techniques de restauration ;
- Maîtriser ce type de projet de 'A à Z' ;
- Servir d'exemple à d'autres projets de restauration.

Place et rôle de la FDAAPPMA

Les travaux se sont déroulés en 5 tranches sur 10 ans de 2001 à 2010.

Les travaux ont porté sur 2 actions de restauration :

- Ouvrages de diversification des écoulements sur 5 km (épis, seuils, risbermes...);
- Reméandrisation sur 300 m.

Dans le cadre des aspects expérimentaux et exemplaires du projet, un suivi environnemental sert à évaluer les effets des travaux sur le milieu aquatique et le peuplement piscicole.

La FDAAPPMA 56 a été présente à toutes les étapes (état des lieux, présentation du projet, conventions, dossiers administratifs, suivi, sentier pédagogique...). Cette omniprésence lui permet d'exercer et d'améliorer son expertise pour porter ce type de projet.

Collaborations nouées

Les partenaires suivants sont à l'origine du projet et l'ont suivi sur les dix années de restauration :

- FDAAPPMA56 maîtrise d'ouvrage ;
- Commune de Langonnet ;
- AAPPMA Entente du Haut Ellé.

Le projet a été suivi par un comité de pilotage regroupant de nombreux acteurs ayant un intérêt direct pour ce type de projet :

- Scientifiques ;
- Administratifs ;
- Financeurs ;
- Riverains (agriculteurs).

Le projet a été réalisé dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2000-2006

Les financeurs :

Les financements du suivi de 2002 à 2010 représentent une somme de 524 767 €. Pour le suivi des pêcheries 2011, le montage financier est le suivant :

- Europe.....	5 000 €
- Agence de l'Eau Loire Bretagne.....	105 353 €
- Conseil général Morbihan.....	49 606 €
- Conseil régional Bretagne.....	36 903 €
- Com. Com. Pays Roi Morvan.....	3 205 €
- Commune Langonnet.....	achat terrains
- CSP.....	15 022 €
- Fonds FPNP/EDF.....	462 €
- FDAAPPMA Morbihan.....	24 027 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France.....	14 391 €
- Coût total.....	254 015 €
- Dont Structures associatives de Pêche (15%).....	38 418 €

Perspectives

Le bilan des travaux a montré la parfaite maîtrise du déroulé de travaux importants et inscrits dans la durée (recherche des partenaires, montage du projet, exécution, suivi, valorisation...).

L'expérience acquise et les résultats positifs du suivi permettent à la FDAAPPMA 56 d'initier et de transposer à d'autres projets. Par exemple, un projet similaire est en cours sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Roi Morvan dans le cadre d'un **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)**. D'autres sont envisagés sur le Scorff et le Lorc'h.

Il est également apparu que la reméandrisation constitue une piste contre les inondations sans avoir à effectuer de travaux lourds. En effet, le ralentissement des écoulements créé par les méandres permet de protéger les zones en aval de brutales montées des eaux.

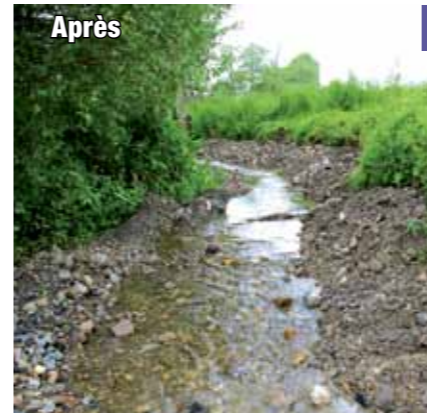
Le projet a été finalisé par la mise en place d'un sentier d'interprétation pédagogique qui expose les objectifs et décrit le fonctionnement du cours d'eau ainsi restauré (ex. public scolaire).

Travaux de protection des populations d'écrevisses à pattes blanches et des frayères de truites fario

Avant



Après



Les enjeux du projet

La truite et l'écrevisse sont deux espèces patrimoniales françaises. La truite est une espèce d'intérêt majeur sur le plan halieutique. Elles sont également de bons indicateurs de la qualité des milieux. On peut noter une baisse importante des effectifs. La cause identifiée est l'hydromorphologie très dégradée avec des travaux connexes au remembrement et une pression agricole forte (piétinement du lit).

Place et rôle de la FDAAPPMA

Les travaux ont été réalisés sur les années 2010-2011. La FDAAPPMA 61 est maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Les travaux de protection de l'écrevisse à pattes blanches ont consisté en :

- Des aménagements doux avec conservation de caches offertes par les embâcles par exemple ;
- Un ajout de caches par création de sous-berges et pose de blocs ;
- Une diversification des écoulements par épis et seuils ;
- Un contrôle de ripisylve en faveur des caches.

Les travaux de frayères de truites fario ont consisté en :

- Une recharge en granulats (sur 10 km) visant à compenser le manque de substrat nécessaire à la reproduction et au développement et à retrouver des habitats courants préférés de la truite ;
- La protection des frayères du piétinement du bétail par des aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures.

Pour les deux espèces, la priorité est donnée aux sites où des individus sont encore présents. Le suivi est en cours et comprend un état avant-après sur 3 ans.

Collaborations nouées

6 syndicats de rivières sont concernés. En effet les travaux ont lieu sur des sites où des Contrats Restauration Entretien (CRE) sont en cours. Les administrations (ONEMA, DDTM) ont été sollicitées pour le montage des dossiers et les riverains sont impliqués dans le projet.

Les financeurs :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne.....	87 180 €
- Conseil régional Basse Normandie.....	34 872 €
- Conseil Général de l'Orne.....	14 467 €
- FDAAPPMA de l'Orne.....	16 966 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France.....	20 923 €
- Coût total.....	174 360 €
- Dont Structures associatives de Pêche (20%).....	37 889 €

Perspectives

Ce dossier est un dossier "vitrine" pour engager des partenariats sur des dossiers similaires, en cours sur 4 zones concernées par des CRE.

Il s'agit également d'un site de référence pour les techniciens et les agents administratifs de la région et d'un site de référence pour la prochaine visite de la CATER Eure et Loir et de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Plusieurs DDT s'en inspirent pour instruire des dossiers similaires (37, 86, 64).

Le suivi montre un nombre de frayères passé de 3 à 20 sur certains secteurs.

Suivi de la passe à civelles du port de Ribérou sur la Seudre



Les enjeux du projet

La Seudre constitue un axe important pour l'anguille, espèce en danger critique d'extinction et faisant l'objet d'un plan national depuis 2009 en application du règlement européen "anguille" de 2007.

La mise en œuvre du plan anguille sur la Seudre s'appuie également sur les règlements et planifications suivantes :

- SDAGE Adour-Garonne qui reprend les classements de la Seudre comme axe à poissons grands migrateurs amphihalins et axe prioritaire pour la restauration de la circulation de ces poissons ;
- SAGE Seudre en cours d'élaboration et pour lequel l'anguille est une thématique centrale ;
- Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'anguille définie dans le plan national pour cette espèce ;
- Classement de la Seudre visant à protéger les poissons migrateurs amphihalins.

L'ensemble a créé une dynamique forte en faveur de l'anguille sur l'axe Seudre avec des travaux en faveur de l'espèce (restauration de "fossés à poissons", aménagement d'ouvrages et/ou l'adaptation de leur gestion hydraulique pour restaurer la libre circulation piscicole). Le suivi de l'évolution de la population d'anguilles permet de mesurer les effets des actions entreprises.



Place et rôle de la FDAAPPMA

La FDAAPPMA de Charente-Maritime est impliquée dans la plupart des actions du programme, avec, entre autres, la cellule poissons migrateurs des bassins Charente et Seudre regroupant l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB) et le Groupement des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes.

Dans le cadre de l'élargissement de l'ouvrage hydraulique du port de Ribérou (mis en fonctionnement en février 2009), une passe piège a été mise en place. Elle permet d'assurer le franchissement par les civelles et anguillettes, de les dénombrer et d'analyser différents paramètres biologiques et environnementaux. La FDAAPPMA 17 a pris en charge le suivi de cette passe. Les informations apportées par le suivi sont :

- Evaluer et suivre l'évolution du stock de juvéniles d'anguilles colonisant la partie continentale de la Seudre ainsi que ses caractéristiques ;
- Caractériser les modalités de la migration des civelles (facteurs influençant la migration) ;
- Evaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre sur le plan international
- Améliorer la connaissance sur l'efficacité des dispositifs de franchissement.

Collaborations nouées

Comité technique : Cellule Poissons Migrateurs bassins Charente et Seudre, Commune de Saujon, FDAAPPMA 17, IRSTEA, ONEMA DIR 04.

Comité de suivi : AAPMA Seudre atlantique, Agence de l'Eau Adour-Garonne, CDC du bassin de Marennes, COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre, CRPMEM Poitou-Charentes, Conseil Général Charente-Maritime, Conseil Régional Poitou-Charentes, DDTM 17, FNPF, ONEMA SD 17, Parc Interrégional du Marais Poitevin, Pôle Eco-Hydraulique IRSTEA/ONEMA/IMFT, SAGE Seudre, SIAH Seudre, Union des Marais Atlantiques.

Les financeurs :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne..... 10 544,62 €
- Conseil régional Poitou-Charentes..... 14 762,48 €
- Conseil général Charente-Maritime.. 8 435,70 €
- FDAAPPMA 17..... 3 374,28 €
- FNPF..... 5 061,42 €
- **Coût total..... 42 178,50 €**
- **Dont structures associatives de la pêche (20 %)..... 8 435,70 €**

Perspectives

Le suivi de la passe piège de Ribérou contribue à l'évaluation des actions menées sur le bassin et à l'échelle nationale en faveur de l'anguille. Il répond ainsi aux nombreux enjeux piscicoles et halieutiques du bassin en mesurant le recrutement qui est un paramètre clé dans la dynamique de la population d'anguilles. Il répond aux obligations d'évaluation des actions mises en œuvre (reporting plan national anguille en 2012), futures planifications (SDAGES, PLAGEPOMI...).



Programme d'aménagements d'ouvrages de franchissement sur la Bruche dans le Bas-Rhin



Avant



Après



Avant



Après

Les enjeux du projet

La Bruche, cours d'eau du domaine privé, affluent de l'Ill, se développe sur environ 73 km. Ce dernier et ses nombreux affluents présentent d'énormes potentialités en surfaces favorables pour la reproduction, tant pour les cyprinidés et brochets dans sa partie aval, que pour les salmonidés (notamment le saumon et la truite de mer) dans sa partie amont.

Quatre ouvrages infranchissables entravaient la libre circulation piscicole et étaient considérés comme prioritaires, notamment dans le Plan saumon 2000, piloté depuis 1992 par l'Association Saumon Rhin (ASR) :

- Kolbsheim
- Avolsheim
- Molsheim
- Mutzig-Gresswiller

Place et rôle de la FDAAPPMA

L'aménagement de dispositifs de franchissement pour ces ouvrages est inscrit dans une réflexion globale à l'échelle du bassin hydrographique, et fait suite aux propositions du PDPG de la FDAAPPMA 67.

Les premières réflexions ont été engagées en 1995, pour l'aménagement d'un dispositif de franchissement à Kolbsheim. En 2001, après 6 ans de négociations pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la passe, celle-ci voit le jour, et le premier salmonidé migrateur emprunte la rivière. Les trois autres barrages sont aménagés à partir de 2008. Le dernier ouvrage est équipé en 2010.

Collaborations nouées

L'opération est issue d'une étroite collaboration entre :

- La FDAAPPMA du Bas-Rhin, maître d'ouvrage pour le premier aménagement et initiateur technique des différents projets ;
- La Communauté de Communes de Molsheim, maître d'ouvrage pour les 3 derniers aménagements ;
- L'association Saumon Rhin et le CSP/ONEMA, partenaires techniques.

Les financeurs :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....323 071 €
- Conseil général du Bas-Rhin.....323 071 €
- FDAAPPMA du Bas-Rhin.....64 614 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France.....96 921 €
- **Coût total.....807 677 €**
- **Dont Structures associatives de Pêche (20%).....161 535 €**

Perspectives

L'ensemble de ces aménagements permet la migration piscicole depuis l'Ill, sur la Bruche, sur plus d'une cinquantaine de kilomètres, ainsi que l'accès des salmonidés vers les 25 ha de frayères identifiées (Bruche et ses affluents).

De nouveaux aménagements sont prévus sur le haut bassin de la Bruche, en amont de Schirmeck. 6 ouvrages, qui empêchent la libre circulation piscicole sur l'axe principal la Bruche, et certains de ses affluents sont concernés.

Bilan des aménagements réalisés sur la Bruche depuis 2001 :

	Hauteur de chute en m	Année de mise en service de la passe	Maître d'ouvrage	Type de passe
KOLBSHEIM	1,30	2001	FDAAPPMA 67	Arasement partiel et création d'une rivière artificielle
MOLSHEIM	2,45	2008	ComCom Molsheim	Rivière de contournement
GRESSWILLER	2,10	2010	ComCom Molsheim	Passe à bassins
AVOLSHEIM	3,00	2011	ComCom Molsheim	Rivière de contournement



Réalisation d'outils pédagogiques : la "Mallette pédagogique brochet"



Les enjeux du projet

Dans le cadre de ses missions en matière de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles que développe la FDAAPPMA 33, le volet de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement du grand public constitue l'un des axes forts de sa politique.

Rapidement, il est apparu évident que nos interventions (découverte des milieux aquatiques, de leurs composantes, et de leur nécessaire protection), mises en place depuis 2007, devaient se structurer et reposer sur une approche didactique. C'est ainsi que la FDAAPPMA33 a souhaité mettre en place des kits d'animations thématiques (collection pédagogique Pêche Nature 33) en relation avec le territoire et l'activité technique. Cette collection est à destination des animateurs et formateurs pour mener des interventions de qualité auprès de différents publics.

Objectifs et démarches pédagogiques de la "mallette Brochet"

Avec l'adoption du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles 33 en 2010, un projet pédagogique sur le brochet s'est naturellement imposé. C'est ainsi qu'à vu le jour le projet "Mallette brochet", dont les objectifs sont de :

- Créer une mallette pédagogique numérique support aux actions d'éducation à l'environnement ;
- Sensibiliser le grand public sur une espèce vulnérable et indicatrice du bon état écologique des cours d'eau : le brochet ;
- Sensibiliser le public sur une espèce patrimoniale girondine, le brochet ;
- Montrer que le brochet est une espèce repère dans son milieu cyprinicole ;
- Présenter un écosystème aquatique.

Il s'agissait donc de concevoir un programme et des outils pédagogiques autour du brochet et de sa problématique afin d'aborder différentes thématiques environnementales. L'ensemble a été réalisé sur un support numérique et dynamique. Ainsi est né "Roger le Brochet", véritable "mascotte" du projet.



Les étapes du projet

- Rédaction du Cahier des charges ;
- Bibliographie ;
- Conception des outils pédagogiques ;
- Réalisation du projet en concertation avec un graphiste, un dessinateur et un programmeur ;
- Réalisation d'un CD-Rom sur le brochet, support d'éducation à l'environnement ;
- Diffusion du CD-Rom, mise en ligne sur le site internet de la FDAAPPMA 33 ;
- Formation des animateurs bénévoles d'APN.

Place et rôle de la FDAAPPMA

La FDAAPPMA 33, initiateur du projet a conçu et réalisé avec l'agence Percu'T, l'ensemble de la "mallette pédagogique brochet".

Les financeurs :

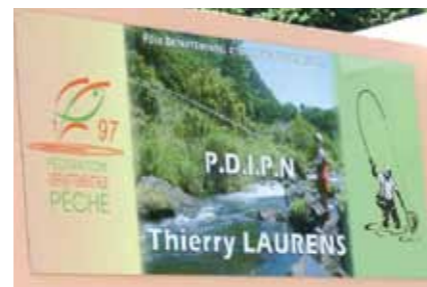
- Région aquitaine.....	3 600 €
- FDAAPPMA de la Gironde.....	6 847 €
- Fédération Nationale de la Pêche.....	5 000 €
- Coût total.....	15 087 €
Dont Structures associatives de Pêche (70%).....	11 847 €

Perspectives

Cette mallette pédagogique est le premier projet de ce type développé par la FDAAPPMA33, et par conséquent sa réalisation doit encore être améliorée et complétée. Pour 2013, il est prévu de revoir les quiz et le diaporama pour les rendre plus dynamiques ou encore d'ajouter un volet didactique et pédagogique à destination des animateurs. Bien entendu, l'objectif est de faire vivre cet outil auprès du grand public. La réalisation de ce dernier passe par la formation du réseau de bénévoles des APN et des moniteurs guides de pêches. Les outils pédagogiques numériques sont également amenés à être déclinés en livrets, posters, ou autres formats nécessaires et utiles pour les animations.

Enfin, d'autres mallettes pédagogiques seront à développer. "Camille l'Anguille" devrait voir le jour en 2013.

Le "Village Pêche Nature" de la fédération de la Réunion



Les enjeux du projet

Dans le cadre de sa politique de protection des milieux aquatiques et de développement de la pêche de loisir, la FDAAPPMA de La Réunion s'est fixée plusieurs objectifs, notamment celui de mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation des jeunes au respect et à la connaissance des milieux aquatiques d'eau douce, ainsi que celui de développer le loisir pêche à travers la mise en place de circuits de pêche touristiques.

Place et rôle de la FDAAPPMA

C'est dans cette perspective que la fédération a mis en place son "Village Pêche Nature" qui se décline en trois axes principaux :

- Le Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature est l'axe essentiel du "Village Pêche Nature" avec un volet sensibilisation et un volet éducation des jeunes (les différentes espèces qui peuplent les cours d'eau, le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, les différents usages de l'eau, les missions des FDAAPPMA et des AAPPMA).
- Le Pôle d'information sur la pêche en eau douce : le rôle de ce pôle est d'informer les pêcheurs sur la réglementation de la pêche en eau douce et d'informer le grand public sur les missions des structures associatives de pêche. Il abrite le siège de la fédération avec les pôles administratifs et techniques.
- Hébergement pêche et circuits de pêche touristique : cet axe s'inscrit dans le développement du loisir pêche. L'objectif étant de proposer aux pêcheurs des circuits de pêche sur lesquels ils peuvent pêcher la truite arc-en-ciel avec la possibilité d'être hébergés au "Village Pêche Nature".

Les financeurs :

- Région Réunion.....	25 000 €
- EDF Réunion.....	48 439 €
- Europe.....	7 200 €
- Maire de Saint-Joseph.....	7 000 €
- FDAAPPMA 97.....	38 723 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France.....	127 190 €
- Coût total.....	253 552 €
Dont Structures associatives de pêche.....	165 913 €

Remarque : Les bâtiments et le foncier ont été mis à disposition gratuite de la fédération par EDF pour une durée de 20 ans depuis 2008.

Perspectives

Le "Village Pêche Nature" permet à la fédération de développer et de consolider les actions qu'elle mène en matière de sensibilisation et d'éducation à la protection des milieux aquatiques auprès des jeunes, mais également de pouvoir assurer la diffusion des informations auprès des pêcheurs et du grand public, à la fois sur la réglementation de la pêche en eau douce mais aussi sur le rôle des structures associatives de pêche. De même, cet outil permettra à la fédération, à très court terme, de mettre en place des circuits de pêche touristique, encadrés par des moniteurs diplômés de la fédération, et d'offrir à ces touristes une possibilité d'hébergement sur place.

Dans le cadre de la promotion de la pêche de loisir à travers la mise en place des circuits de pêche touristique et de l'hébergement, la fédération souhaite obtenir la qualification "hébergement pêche" auprès de la FNPF.

Le "Village Pêche Nature" permet à la "jeune fédération des AAPPMA de La Réunion" de poser sagement ses bases et de pouvoir mettre en place une véritable "politique" de préservation des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche.

Le "Village Pêche Nature" a été inauguré le 14 mars 2012 en présence de M. Claude ROUSTAN, président de la FNPF, M. François LE SAGER, trésorier de la FNPF, M. Patrick LEBRETON, député-maire de Saint-Joseph, M. Jean-Paul MAUGARD, président de la FDAAPPMA, M. Le Directeur-adjoint d'EDF Réunion. Lors de cette inauguration, l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers ont également répondu présents. Les structures associatives de pêche étaient représentées par leurs élus et leur personnel.



Aménagement des étangs de Vaux au centre du département de la Nièvre (58) : une réussite exemplaire

Les enjeux du projet

Les étangs de Vaux (220 hectares), propriété de l'Etat sont connus de tous les nivernais mais aussi de bon nombre de touristes. Plusieurs constats cependant montraient une perte d'attractivité du site, tant du point de vue écologique qu'halieutique. L'absence d'intervention humaine sur les rives avait facilité l'extension des saules jusqu'à l'occupation de tout l'espace disponible. Un déficit d'aménagements pour faciliter l'accueil du public était également constaté.

Les travaux projetés pour ces étangs ont dû concilier trois objectifs :

- Amélioration de l'accueil des pêcheurs et de la pratique halieutique sur le site ;
- Augmentation de la biodiversité de ce pôle nature classé Natura 2000 ;
- Réalisation de chemin de promenade et de découverte du site.

Les interventions effectuées sont l'arrachage sélectif de saules, le remodelage des berges, la réalisation d'avancées sur les plans d'eau, la création d'accès et de chemins de promenade. Un sentier piéton reliant les digues des deux étangs sur la berge est a été créé. Le site des étangs de Vaux peut ainsi prétendre à devenir un pôle d'écotourisme destiné aux activités de pleine nature où la pêche tient un rôle prépondérant.

Place et rôle de la fédération

Suite à la volonté de la fédération départementale d'améliorer la pratique sur l'étang, elle a su mobiliser les institutions départementales et les gestionnaires du canal pour mener un projet global ambitieux intégrant l'accueil du public et des pêcheurs, la préservation de la biodiversité et la découverte de la nature.

Quatre années pleines se sont écoulées entre les premiers échanges et l'inauguration officielle des travaux (22 octobre 2010).



Collaborations nouées

L'opération est issue d'une étroite collaboration entre le Syndicat Mixte d'Aménagements Touristiques du Canal du Nivernais, maître d'ouvrage, le Conseil général de la Nièvre, gestionnaire du site, Voies Navigables de France, utilisateur des plans d'eau pour l'alimentation du Canal, la D.R.E.A.L. Bourgogne, l'ensemble des usagers des étangs et les proches riverains, l'AAPPMA locale "La Perchette". La Fédération de Pêche de la Nièvre, à l'origine du projet, a amené sa compétence technique lors de la définition et la réalisation des travaux.

Les financeurs :

- Fonds européens FEDER.....	172 567 €
- Conseil général de la Nièvre.....	200 000 €
- Pays Nivernais Morvan.....	100 000 €
- Convention FNPF/EDF.....	3 100 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France.....	60 263 €
- Fédération Départementale de Pêche de la Nièvre	157 070 €
- Coût total HT.....	693 000 €
Dont Structures associatives de Pêche (31,81%).....	220 433 €

Perspectives

Les aménagements sont salués comme une réussite exemplaire de transversalité. La fréquentation halieutique et touristique a été constatée en hausse tout le long de la saison 2011. Un suivi écologique des ouvertures de saulaies a été demandé par le Conseil général à un bureau d'études. Les premiers résultats confirment une recolonisation d'espèces végétales plus rares et plus intéressantes en termes de diversité des milieux conformément au souhait du document d'objectif du site Natura 2000.

Afin d'optimiser l'halieutisme dans les années à venir, la fédération de pêche souhaite procéder à la vidange complète du grand étang de Vaux en 2013 (dernière vidange 1992), afin de rééquilibrer le cheptel piscicole et offrir à l'horizon 2015 un plan d'eau présentant tous les atouts pour séduire définitivement les pêcheurs.

Les pêcheurs, la biodiversité et l'animation des territoires

Le réseau associatif, une force pour les territoires

Le loisir pêche en France représente un réseau associatif présent sur la totalité du territoire français, soit 3 860 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, 93 Fédérations Départementales, 9 Unions Régionales et une Fédération Nationale, coordonnant l'action et représentant l'ensemble de ces structures. La pêche de loisir regroupe près d'1,4 million de pêcheurs, plus de 1 000 salariés et des milliers de bénévoles. La France constitue le plus important pays en nombre de pratiquants d'Europe !

Pour leur permettre de pratiquer un loisir de qualité, les pêcheurs doivent disposer d'un réseau hydrographique en bon état écologique (la qualité de l'eau, l'abondance des populations piscicoles...). C'est pourquoi depuis de nombreuses années, ces bénévoles et ces salariés se mobilisent au côté de l'Etat pour défendre les intérêts des milieux aquatiques français. 20% des emplois des FDAAPPMA se consacrent exclusivement à la préservation des milieux aquatiques.

Ces passionnés transmettent également leur savoir et mettent en œuvre leurs compétences pour animer les territoires, sensibiliser et éduquer à l'environnement notamment les publics scolaires et aider les populations fragilisées en partenariat avec les élus locaux.

Le loisir pêche, vecteur de tourisme local

Le réseau associatif propose une offre de sites variés aptes à répondre aux attentes des publics permettant la découverte, l'initiation à la pêche et participant à l'animation locale. Afin de valoriser ce potentiel naturel, la FNPF s'est lancée en 2011 dans une vaste campagne de labellisation des parcours et vient de signer un partenariat avec Villages Vacances France. Ces avancées nationales sont développées et enrichies par des accords locaux entre les FDAAPPMA, les offices du tourisme, les gîtes de France, les hébergements Clévacances... Ces rapprochements ont pour but de faire de la pêche un atout touristique majeur pour les territoires ruraux grâce à la mise en valeur d'un patrimoine d'une exceptionnelle diversité.

L'animation des territoires en chiffres clés

- **43 309 personnes** ont participé à une initiation pêche en France en 2009 dans l'un des **400 Ateliers Pêche Nature** (anciennes écoles de pêche), soit près de 9% de personnes supplémentaires ! Parmi eux, en 2010, **35 415** étaient des **mineurs** et **7 894** étaient **adultes**.
- La FNPF a engagé plus de **450 000 €** pour équiper en matériel de pêche **400 structures d'initiation** à la pêche et à la protection des milieux aquatiques en 2011.
- Partout en France, le nombre de structures d'initiations à la pêche ne cesse d'augmenter. L'Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen (qui compte les fédérations 04, 05, 06, 11, 13, 20, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 97) enregistre la plus forte progression avec **58% d'augmentation entre 2009 et 2010**.

Le réseau associatif pêche : un atout majeur pour les élus locaux

Trames verte et bleue, continuité écologique, plantes aquatiques envahissantes, portail de biodiversité des communes, gestion de plans d'eau, réhabilitation de cours d'eau et de leurs annexes... Faire appel aux fédérations départementales de pêche, et à leurs associations, dans le cadre de restaurations, d'entretiens ou d'aménagements de cours d'eau permet de bénéficier d'une expertise pointue. Près de 1 000 salariés, dont 300 chargés de développement et autant de chargés de mission technique, œuvrent quotidiennement pour l'animation, la surveillance et la protection des territoires.

Outre ces compétences, les FDAAPPMA possèdent des études d'impacts et des données piscicoles sur les cours d'eau maillant les départements. Autant de données essentielles à la mise en œuvre de travaux d'importance. Enfin, s'allier aux structures du réseau associatif permet d'activer un processus d'aides financières départementales et régionales non négligeables...

La Pêche, c'est en ligne !



CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PECHEZ



Quoi de plus naturel pour un pêcheur que d'être... en ligne !
Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez
connecté à votre passion et choisissez votre carte de pêche :
carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme
ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

www.cartedepeche.fr

